

Avis Financier : **Mise en conformité aux orientations ESMA dites** **« Fund Naming »¹**

Les porteurs de parts des Organismes de Placement Collectif (« OPC ») suivants, dont la société de gestion est Amundi Asset Management, sont informés des changements suivants prenant effet le 30 avril 2025.

En application des nouvelles orientations européennes (ESMA 34-472-440), publiées le 14 mai 2024, sur les noms des fonds utilisant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité, les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (gaz, pétrole, ...) seront exclues du portefeuille de ces OPC (il s'agit des exclusions prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à c), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil).

Ces OPC pourront néanmoins investir dans des émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, émises par des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat.

Liste des OPC concernés par ces évolutions :

Nom de la part	Code ISIN
Sélection France Social (Janvier 2022)	FR0010755660
Sélection France Social (Mai 2022)	FR0010755769
Sélection France Social (Septembre 2022)	FR0010755744

Par ailleurs, en application des nouvelles orientations européennes (ESMA 34-472-440), publiées le 14 mai 2024, sur les noms des fonds utilisant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité, les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (gaz, pétrole, ...) seront exclues de l'indice de ces OPC (il s'agit des exclusions prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil).

¹ Orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) relatives aux noms de fonds contenant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité (ESMA34-1592494965-657).

Ces OPC pourront néanmoins investir dans des émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, émises par des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat.

Liste des OPC concernés par ces évolutions :

Nom de la part	Code ISIN
Sélection France Environnement (Janvier 2023)	FR001400E474
Sélection France Environnement (Mai 2023)	FR001400H8T9
Sélection France Environnement (Septembre 2023)	FR001400IIG2
Sélection France Environnement (Janvier 2024)	FR001400LYP4
Sélection France Environnement (Mai 2024)	FR001400O754
Sélection France Environnement (Septembre 2024)	FR001400QFF3
Sélection France Environnement (octobre 2021)	FR0014004QT2
Sélection France Environnement (janvier 2022)	FR0014006VK6
Sélection France Environnement (Mai 2022)	FR0014009G88
Sélection France Environnement (Septembre 2022)	FR001400ATA9

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les autres caractéristiques des fonds demeureront inchangées.

Les documentations réglementaires des OPC précités seront mises à jour pour tenir compte de ces évolutions à compter du 30 avril 2025.

Ces modifications n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Les Documents d'Informations Clés (DIC) et prospectus sont disponibles sur le site internet www.amundi.fr.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.